



Région  
Hauts-de-France

# GUIDE DES **AIDES DIRECTES AUX AGRICULTEURS** DES HAUTS-DE-FRANCE

Octobre 2023



*La Région soutient ses agriculteurs*

# ÉDITO

Transformer, innover, s'adapter... Nous avons la conviction en Hauts-de-France, que nos bassins de production multiples et diversifiés constituent une opportunité. Toutes ces agricultures, qu'elles soient conventionnelles, biologiques, en circuit court ou long ont leur place et sont confrontées aux mêmes défis : compétitivité, adaptation au changement climatique ou encore renouvellement des générations. L'agriculture, secteur sur lequel nous sommes leader national et parmi les toutes premières d'Europe, est une force stratégique pour les Hauts-de-France. Cette force représente plus de 140 000 emplois sur notre territoire répartis dans plus de 27 000 entreprises et exploitations de toutes tailles.

La Région Hauts-de-France a fait le choix de se mobiliser sur le long terme avec et pour les agriculteurs. Elle les soutient tout au long de leur parcours, de la vie de l'exploitation, de l'installation à la transmission et dans le développement de leurs compétences. Elle les accompagne dans la gestion de leur entreprise, dans la modernisation ou la diversification de leur activité, pour répondre aux enjeux de performance économique et environnementale qui sont les leurs.

C'est en restant dynamique, sans jamais oublier d'être protecteur, que nous continuons ainsi d'accélérer la transformation des Hauts-de-France en proposant notamment de nombreux dispositifs : subventions et soutiens financiers, appels à projets, aides... que vous découvrirez dans ce guide.



**Xavier BERTRAND**  
Président de la Région  
Hauts-de-France



**Marie-Sophie LESNE**  
Vice-présidente de la Région Hauts-de-France  
en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire  
et de la pêche

# ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES : UN DÉFI POUR L'AGRICULTURE DE DEMAIN



L'agriculture est un des premiers secteurs à être impactés par le changement climatique. Ce dernier est à la fois porteur de menaces et d'opportunités pour le secteur. Pour répondre à ses missions tout en assurant sa pérennité et sa durabilité, l'agriculture doit ainsi enclencher dès à présent les transitions nécessaires à son adaptation au changement climatique, construire les solutions de demain et mobiliser les acteurs à des échelles diverses : exploitations, territoires et filières agroalimentaires.

Les événements climatiques extrêmes, en particulier les sécheresses, ont des effets très importants notamment au sein des secteurs agricoles et de l'élevage : baisse des rendements, pertes de services écosystémiques...

Pour l'agriculture, cela se traduit notamment par :

- > une accélération des cycles culturaux ;
- > un scénario de pluies concentrées avec une augmentation du stress hydrique en été ;
- > une augmentation de la teneur de CO2 dans l'atmosphère ;
- > une grande variabilité interannuelle des situations climatiques ;
- > une fluctuation des prix sur les marchés (énergie, intrants, etc.) et des prix de ventes.

Face à ces événements, les agriculteurs ont recours à un grand nombre de stratégies d'adaptation. On peut distinguer tout d'abord les adaptations de long terme, pour anticiper les évolutions climatiques à venir, et les adaptations de plus court terme, en réaction aux événements climatiques une fois qu'ils ont eu lieu.

Même si les Hauts-de-France commencent à voir les conséquences du changement climatique, nous sommes une des rares régions Française bénéficiant de temps pour développer une stratégie d'adaptation. Ce à quoi nous nous attelons.

Sans attendre, la Région a d'ores et déjà mis en place des outils de soutien pour accompagner ces transitions et permettre aux acteurs d'anticiper et s'adapter aux nouveaux enjeux dans de bonnes conditions. Les dispositifs que vous retrouverez dans ce guide y contribuent.

# SOMMAIRE

## VOUS AVEZ :

### UN PROJET D'INSTALLATION-TRANSMISSION - 7

- ARSI : Aide régionale spécifique à l'installation
- Appel à projets AJA : Aide à l'installation des jeunes agriculteurs

### UN PROJET EN FILIÈRE ÉLEVAGE - 9

- Appel à projets - Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD Élevage)
- Pass'Agri filières - volet 1
- Avance remboursable

### UN PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE - 11

- MAEC forfaitaire-transition des pratiques
- Appel à projets - Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD-Agroenvironnement)
- Aide à la régénération des prairies

### UN PROJET EN FILIÈRE VÉGÉTALE - 13

- Appel à projets - Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD - Végétal)
- Pass'Agri filières - volet 1

### UN PROJET DE TRANSFORMATION/ COMMERCIALISATION À LA FERME - 15

- Appel à projets concernant la transformation et la commercialisation de produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements
- Pass'Agri filières - volet 2
- Soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local
- Avance remboursable

### UN PROJET D'ACCUEIL - 17

- Pass'Agri filières - volet 3
- Visites pédagogiques

### UN PROJET DE PRODUCTION BIO, LABEL ROUGE, AOP,... - 19

- Aide à la certification des productions en Signe officiel de Qualité et d'Origine (SIQO)

### UN PROJET DE STRUCTURATION/PROMOTION DE FILIÈRES AGRICOLES - 21

- Cap Fil'Agri
- Appel à projets - Information et Promotion des produits agricoles et alimentaires sous systèmes de qualité

### PLAN CHEVAL LES HAUTS-DE-FRANCE, TERRE ÉQUINE PAR EXCELLENCE - 23

- Retrouvez les dispositifs d'aide du plan cheval

### VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS - 24

- Des structures à votre écoute

### QUELQUES RÈGLES À SAVOIR - 25

# UN PROJET D'INSTALLATION- TRANSMISSION

Grâce à la dotation aux jeunes agriculteurs, Amélie CAZIN de Surques (62) a pu s'installer sur une ferme d'élevage avec un atelier de la transformation, et rénover et agrandir le magasin à la ferme

La Région a réaffirmé le 1<sup>er</sup> juillet 2022 l'intérêt d'une politique ambitieuse et diverse en matière d'installation-transmission, en organisant les États régionaux du renouvellement des générations visant à faire émerger des propositions d'évolution du Programme pour la Création et la Transmission en Agriculture (PRCTA).

Le PRCTA c'est :

► de l'accompagnement (« Activ' Ton Installation, Prépare ta Transmission ») et de l'animation via un Point d'Accueil Installation Transmission (PAIT) ;

► du financement de programmes d'action de divers organismes facilitant l'accès au foncier, œuvrant à la professionnalisation des publics, travaillant à la résilience économique des exploitations et à la communication auprès du grand public ;

► et des aides directes.

## LES AIDES DE LA RÉGION

### ● L'ARSI (Aide Régionale Spécifique à l'Installation)

Une dotation de 9 000 € à 12 000 € pour des porteurs de projet (particuliers, salariés en cours d'installation, demandeurs d'emploi) non éligibles à l'AJA.

Pour aller plus loin :  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif833](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif833)

### ● (AJA) L'Aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs

Cette aide succède à la DJA. C'est une dotation en capital de 12 000 € à 30 000 € à destination des jeunes qui s'installent en agriculture sous conditions d'âge, de diplôme...

Pour aller plus loin : [europe-en-hautsdefrance.eu](http://europe-en-hautsdefrance.eu)



## UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Le PAIT (Point Accueil Installation-Transmission) est la porte d'entrée unique vers l'accompagnement à la transmission et à l'installation pour tous les publics, en les informant et les orientant vers les structures d'accompagnement.



Contacts PAIT :

Aisne :  
03 23 22 50 00  
[pait@aisne.chambagri.fr](mailto:pait@aisne.chambagri.fr)

Nord  
03 27 21 46 91  
[pait@npdc.chambagri.fr](mailto:pait@npdc.chambagri.fr)

Pas-de-Calais  
03 21 60 57 41  
[pait@npdc.chambagri.fr](mailto:pait@npdc.chambagri.fr)

Oise  
03 44 11 44 07  
[pait@oise.chambagri.fr](mailto:pait@oise.chambagri.fr)

Somme  
03 22 33 69 88  
[pait@somme.chambagri.fr](mailto:pait@somme.chambagri.fr)

Pour aller plus loin :  
[hautsdefrance-sinstallertransmettreenagriculture.fr](http://hautsdefrance-sinstallertransmettreenagriculture.fr)



# UN PROJET EN ÉLEVAGE

**Florian STRUBES d'Estrées-Saint-Denis (60)**  
a investi dans un poulailler mobile grâce au soutien de la Région - Plan de Compétitivité et d'adaptation des exploitations

## LA RÉGION AUX CÔTÉS DES ÉLEVEURS

Le maintien de l'élevage et des éleveurs demeure une priorité pour la Région. Le Programme Régional Élevage (PRE) a été mis en place en 2018 suite aux premiers États régionaux de l'élevage. Il concerne toutes les filières d'élevage, à l'exception des filières ovine et équine, qui font l'objet de soutiens spécifiques.

- Le programme se structure autour des 4 enjeux suivants :
- > assurer le renouvellement des générations d'éleveurs ;
  - > permettre le maintien d'un élevage pluriel, durable et performant ;
  - > avoir des éleveurs fiers et bien dans leur métier, avec une qualité de vie en adéquation avec leurs attentes ;
  - > valoriser la qualité et la traçabilité des produits.

## LES AIDES DE LA RÉGION

### ● Appel à projets 2023 Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD) Élevage

Soutien aux investissements productifs supérieurs à 4 000 € HT permettant d'améliorer durablement la situation économique, environnementale, sanitaire et sociale des exploitations et des entreprises agricoles et, plus globalement, leur performance.

Taux d'aide : 40 à 60 % de l'investissement éligible.

**Pour aller plus loin :**  
[europe-en-hautsdefrance.eu/feader-appel-a-projets-2023-Elevage](http://europe-en-hautsdefrance.eu/feader-appel-a-projets-2023-Elevage)

### ● Pass'Agri filières (volet 1)

Le dispositif Pass'Agri filières vise à soutenir les investissements spécifiques liés aux productions agricoles nouvelles ou à développer pour l'exploitation agricole.

- Il concerne les filières suivantes :
- Toute production animale sous SIQO
  - Abeilles - Lapins - Ovins - Caprins - Volailles - Escargots

Taux d'aide de 30 à 60 % pour des investissements de plus de 2 000 € HT. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 30 000 € HT.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif829](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif829)



● **Avance remboursable**  
Soutien sous forme d'avance remboursable aux projets de développement en élevage.

Le taux de l'avance remboursable est de 0 % avec un remboursement sur 8 ans, dont 3 années de différé, pour des montants d'aide allant de 32 000 € à 500 000 €.

Cette avance pourra couvrir entre 30 et 40 % d'un investissement de plus de 80 000 €.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif938](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif938)



## UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

### ● Programme Régional Elevage

Le Programme Régional Élevage (PRE) qui concerne toutes les filières d'élevage, à l'exception de la filière équine, a notamment pour objectif la montée en compétence des éleveurs. Dans ce cadre, les éleveurs peuvent bénéficier de conseils pour la réalisation d'études technico-économiques, de diagnostics globaux d'exploitations, et de conseils thématiques ciblés.

Si vous souhaitez en bénéficier : contactez la Chambre d'agriculture du Nord - Pas-de-Calais - Service Productions animales - qui coanime et co-anime ce programme au **03 21 60 57 70**.

### ● Rejoignez la Ferme Laitière Bas Carbone

Le projet de Ferme Laitière Bas Carbone s'inscrit au croisement du soutien à l'élevage et de l'adaptation des entreprises au changement climatique, deux priorités régionales.

Il a été élaboré dans le but de vous offrir des formations, des outils et méthodes pour appréhender les problématiques « énergie/gaz à effet de serre » au service de l'environnement tout en valorisant le lait produit au regard des attentes des consommateurs.

In fine, cette démarche vous permet de réaliser des économies et peut aussi aboutir à une rémunération complémentaire, via le système de vente de crédits carbone.

Vous êtes Intéressé ? Contactez l'Institut de l'élevage, coordinateur de ce projet :

**Tél : 03 21 60 48 57 - 06 98 29 12 61**  
[elisabeth.castellan@idele.fr](mailto:elisabeth.castellan@idele.fr)

# UN PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE

Prairie arborée en Avesnois. Végétal et élevage évoluent en synergie pour l'autonomie des élevages, la biodiversité, l'eau et la lutte contre l'érosion des sols

## LA RÉGION AUX CÔTÉS DES AGRICULTEURS DANS LEUR TRANSITION VERS L'AGRO-ÉCOLOGIE

Le monde agricole est aujourd'hui exposé à de nombreuses problématiques : dérèglement climatique, coût des intrants et des énergies, dégradation des sols, expression sociétale plus prégnante. Le Plan de développement de l'agro-écologie Hauts-de-France vise notamment à vous accompagner dans votre transition vers des pratiques vertueuses et performantes sur les plans environnemental, économique et social.

## DES DISPOSITIFS

### ● MAEC forfaitaire - Transition des pratiques

Un outil complémentaire aux MAEC surfaciques qui vise à favoriser les transitions agro-écologiques vers des systèmes plus durables, en accompagnant les surcoûts et les manques à gagner liés à un projet de transition.

Le montant unitaire est de 18 000 € par exploitation pour les 5 années d'engagement.

**Pour aller plus loin :**  
[europe-en-hautsdefrance.eu/feader-maec-transition-des-pratiques](http://europe-en-hautsdefrance.eu/feader-maec-transition-des-pratiques)

### ● Appel à projets 2023 Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD) Agro-environnement

Soutien aux investissements favorisant les pratiques agro-écologiques dans un objectif de réduction des impacts agro-environnementaux et climatiques productifs supérieurs à 4 000 € HT.

Taux d'aide : 40 à 80 % de l'investissement éligible.

**Pour aller plus loin :**  
[europe-en-hautsdefrance.eu/feader-appel-a-projets-2023-Agroenvironnement](http://europe-en-hautsdefrance.eu/feader-appel-a-projets-2023-Agroenvironnement)

### ● Aide à la régénération des prairies

Prise en charge d'une partie du coût des semences de travaux de sur-semis ou re-semis ou implantation.  
Une aide de 40 à 50 % plafonnée à 2 500 €.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif914](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif914)



## UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Le parcours d'accompagnement ATAE, « **Accompagner les agriculteurs dans leur Transition Agro-Écologique** » propose aux agriculteurs la réalisation d'un diagnostic agro-écologique ainsi que l'élaboration et le suivi d'un plan de progrès (plan d'actions sur 5 ans) pour intégrer progressivement de nouvelles pratiques vectrices d'autonomie, de résilience et de performances environnementales.

Le parcours d'accompagnement ATAE permet à l'agriculteur de s'engager en complément dans un contrat MAEC forfaitaire « Transition des pratiques » (18 000 € pour un contrat de 5 ans).

Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement ?

La Chambre d'agriculture vous mettra en contact avec un conseiller en agro-écologie :

[agroecologie@hautsdefrance.chambagri.fr](mailto:agroecologie@hautsdefrance.chambagri.fr)

# UN PROJET EN FILIÈRE VÉGÉTALE



Lucie ROUZE de Wambrechies (59) a obtenu un PCAE Végétal pour la construction d'un hangar de stockage des légumes biologiques

80 % des surfaces agricoles des Hauts-de-France sont dédiées aux productions végétales. Les exploitations y ont développé de nombreuses spécialités en termes de production, transformation mais également en matière de recherche-innovation ce qui fait de la Région un leader national et européen dans de nombreuses productions. C'est aussi une filière qui peut connaître des difficultés conjoncturelles. La Région a donc développé un panel de dispositifs pour maintenir et renforcer le potentiel économique de cette filière.

## LES AIDES DE LA RÉGION



### ● Appel à projets 2023 Plan Résilience et Adaptation (PRE'AD) Végétal

Soutien aux investissements productifs supérieurs à 4 000 € HT permettant d'améliorer durablement la situation économique, environnementale, sanitaire et sociale des exploitations et des entreprises agricoles et, plus globalement, leur performance.

Taux d'aide : 40 à 60 % de l'investissement éligible.

**Pour aller plus loin :**  
[europe-en-hautsdefrance.eu/feader-appel-a-projets-2023-vegetal](https://europe-en-hautsdefrance.eu/feader-appel-a-projets-2023-vegetal)



### ● Pass'Agri filières (volet 1)

Le dispositif Pass'Agri filières vise à soutenir les investissements spécifiques liés aux productions agricoles nouvelles ou à développer. Il concerne les filières suivantes : toute production végétale sous SIQO, arboriculture, cidriculture et nuciculture, champignons fruits et légumes en maraîchage, plantes aromatiques, plantes médicinales, plantes à parfum, plantes d'ornement et de jardin, fruits rouges, houblon, viticulture, les cultures légumières de plein champ, les cultures pérennes à bas niveau d'intrants ...

Taux d'aide de 30 à 60 % pour des investissements de plus de 2 000 € HT. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 30 000 € HT.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif829](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif829)



### ● L'avance remboursable

Soutien sous forme d'avance remboursable aux projets de développement en production végétale.

Le taux de l'avance remboursable est de 0 % avec un remboursement sur 8 ans, dont trois années de différé, pour des montants d'aide allant de 32 000 € à 500 000 €.

Cette avance pourra couvrir entre 30 et 40 % d'un investissement de plus de 80 000 €.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif938](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif938)





## UN PROJET DE TRANSFORMATION/ COMMERCIALISATION

Bérangère et Geoffrey MOLET de Saint-Martin Rivière (02) ont pu développer leur magasin à la ferme grâce à l'appui du PID et à un financement Pass'Agri filières

La transformation et la commercialisation à la ferme est une voie de diversification des activités d'une exploitation agricole. Elles valorisent la production et participent à la résilience des exploitations. La Région à travers son plan « Activ' ta diversification » encourage les projets de diversification des agriculteurs.

### LES AIDES DE LA RÉGION

#### ● Appel à projets concernant la transformation et la commercialisation de produits agricoles par les agriculteurs et leurs groupements

Soutien aux investissements pour des projets de création ou de développement d'ateliers de transformation ou d'activités de commercialisation en direct de produits agricoles.  
Taux d'aide : 40 à 50 % pour des projets de plus de 30 000 € HT. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 150 000 € HT.

**Pour aller plus loin :**  
[europe-en-hautsdefrance.eu/feader-appel-a-projets-2023-transformation-commercialisation](http://europe-en-hautsdefrance.eu/feader-appel-a-projets-2023-transformation-commercialisation)

#### ● Pass'Agri Filières (volet 2)

Soutien pour des projets d'investissements matériels qui concernent la création ou le développement : atelier de transformation, atelier de conditionnement ou atelier de stockage en complément d'une activité de transformation ou de commercialisation, point de vente des produits de la ferme (sur site ou à l'extérieur).  
Taux d'aide : 30 à 40 % pour des investissements de plus de 2 000 € HT Les dépenses éligibles sont plafonnées à 30 000 € HT.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif829](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif829)



#### ● Soutien aux projets de valorisation des productions agricoles et d'approvisionnement local

Soutien pour des projets de développement des circuits d'approvisionnement courts et les marchés locaux, dans l'objectif de reconquête de la valeur ajoutée (études pour un projet d'investissement individuel ou collectif, études de territoire, actions d'animation et d'investissements).  
Taux d'aide de 30 à 50 % pour des projets de plus de 4 000 € HT. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 150 000 € HT.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif826](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif826)

#### ● Avance remboursable

Soutien sous forme d'avance remboursable aux projets de transformation/commercialisation.  
Le taux de l'avance remboursable est de 0 % avec un remboursement sur 8 ans, dont trois années de différé, pour des montants d'aide allant de 32 000 € à 500 000 €.

Cette avance pourra couvrir entre 20 et 30 % d'un investissement de plus de 80 000 €.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif938](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif938),

### UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Le **Point Info Diversification (PID)** est votre interlocuteur privilégié pour tout projet de diversification agricole. Le PID est coordonné par les Chambres d'Agriculture des Hauts-de-France et a vocation à vous mettre en relation avec tous les organismes régionaux susceptibles de vous accompagner dans votre projet.

**Rendez-vous sur :**  
[hdf.diversificationagricole.fr](http://hdf.diversificationagricole.fr)



# UN PROJET D'ACCUEIL



Visite pédagogique à la ferme du Château à MARQUISE (62), membre du Savoir Vert des Agriculteurs

Vous souhaitez accueillir du public sur votre exploitation, par exemple, héberger des étudiants, des personnes âgées, accueillir des groupes en visite, organiser des ateliers de découverte ou aménager une salle d'accueil, ...

## LES AIDES DE LA RÉGION

### ● Pass'Agri filières (volet 3)

Soutien pour des projets d'investissements matériels qui concernent les activités d'accueil et de service.

Taux d'aide : de 30 à 40 % pour des investissements de plus de 2 000 € HT. Les dépenses éligibles sont plafonnées à 30 000 € HT.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif829](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif829)

### ● Visites pédagogiques

Vous souhaitez partager votre quotidien avec des scolaires et leur faire découvrir les métiers de la ferme. La Région soutient les visites pédagogiques à la ferme à destination des scolaires (de la maternelle au lycée ou en institut médico éducatif).

**Pour aller plus loin : rejoignez un réseau,**

- [savoirtvert.fr](http://savoirtvert.fr)
- [accueil-paysan.com](http://accueil-paysan.com)
- [bienvenue-a-la-ferme.com/hautsdefrance](http://bienvenue-a-la-ferme.com/hautsdefrance)

## UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

Le **Point Info Diversification (PID)** est votre interlocuteur privilégié pour tout projet de diversification agricole.

Le PID est coordonné par les Chambres d'Agriculture des Hauts-de-France et a vocation à vous mettre en relation avec tous les organismes régionaux susceptibles de vous accompagner dans votre projet.

**Rendez-vous sur :**  
[hdf.diversificationagricole.fr](http://hdf.diversificationagricole.fr)



Visite pédagogique au GAEC du Bois des douze deniers à Caumont (62)



# UN PROJET DE PRODUCTION BIO, LABEL ROUGE, AOP,...

Paul VANHAECKE, éleveur porcin au sein de la Ferme du bien élever à Quaëdypre (59), a été accompagné par le Point Accueil Bio en 2021 et 2022 pour sa conversion en agriculture biologique

Protéger et valoriser des produits de qualité par les systèmes de qualité est un enjeu pour l'économie locale et pour la protection de l'environnement : création de nouveaux débouchés en faveur des productions agricoles et agroalimentaires régionales, ancrage territorial, méthodes et pratiques respectueuses de l'environnement et du bien-être animal. Vous envisagez une future conversion en bio, ou vous avez déjà passé le pas, la Région peut vous aider : en plus de toutes les aides présentées dans ce guide, la Région a mis en place des dispositifs d'aide dédiés aux agriculteurs qui s'engagent dans une production en BIO, AOP, IGP, STG, label rouge et CCP.

## LES AIDES DE LA RÉGION



### ● Aide à la certification des productions sous SIQO

Sont éligibles les agriculteurs certifiés depuis moins de 5 ans dans un système de qualité (AB, IGP, AOP, LR, STG et CCP)

Le taux d'aide publique : 80% des dépenses éligibles, dans la limite de 3 000 € HT par exploitation et par an pendant 5 ans, à partir de la date d'entrée dans la démarche qualité.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif501](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif501)



## UN ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

● **Le Point Accueil Bio (PAB)** est la porte d'entrée pour tous les agriculteurs conventionnels qui s'intéressent à l'agriculture biologique. Cet espace privilégié rassemble les structures d'accompagnement, c'est-à-dire les Chambres d'agriculture des Hauts-de-France, ainsi que Bio en Hauts-de-France. Vous bénéficiez ainsi d'un accompagnement dès le début de votre réflexion vers le bio. Prendre contact avec le PAB vous permet d'accéder aux informations utiles dans votre démarche.

Des conseillers techniques spécialisés vous aident à monter votre projet de façon globale et vous préparent aux changements de pratiques.

[pointaccueilbio-hdf.fr](https://pointaccueilbio-hdf.fr)



© Michaël LACHANT



**Didier CASSEMICHE** de Oigny en Valois (02)  
Président de l'association des producteurs de Haricot de Soissons (02),  
a obtenu une aide pour financer du temps d'animation et des études afin d'améliorer  
la structuration de la filière des producteurs du haricot de Soissons IGP



### LES AIDES DE LA RÉGION

#### ● Cap Fil'Agri

Avec Cap Fil'Agri, la Région a la volonté de dynamiser les filières agricoles autour de projets fédérateurs de transition vers plus de durabilité, de valeur et de résilience, à l'échelle du territoire.

Le dispositif peut accompagner les projets portés un collectif/groupe-ment de producteurs quelle que soit leur étape de maturation :

> **Projets en phase d'émergence du collectif visant à partager un diagnostic, à mobiliser une gouvernance et à identifier les objectifs communs et freins à lever pour la structuration de la filière.**

Taux d'intervention : jusqu'à 50 % du montant des dépenses éligibles, comprises entre 4 000 € et 50 000 €.

> **Projets en phase d'animation et de mise en œuvre d'une démarche Cap Fil'Agri ou d'un plan de filière.**

Taux d'intervention : jusqu'à 50 % du montant des dépenses éligibles comprises entre 20 000 € et 200 000 €.

Dépenses d'investissement : jusqu'à 40 % du montant des dépenses éligibles plafonnées à 150 000 € par projet.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif986](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif986)

#### ● Appel à projets : Information et Promotion des produits agricoles et alimentaires sous systèmes de qualité

Afin de soutenir la structuration et la visibilité des filières alimentaires reconnues en Agriculture Biologique, Appellation d'Origine Protégée (AOP), Indication Géographique Protégée (IGP), Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), Label Rouge ou Certification de Conformité Produit (CCP), nous lançons chaque année un appel à projets « Information et Promotion des produits agricoles et alimentaires sous-systèmes de qualité » visant à soutenir les activités d'information et de promotion portées par des groupements de producteurs.

Taux d'intervention : de 50 à 70 % du montant des dépenses éligibles comprises entre 3 000 € et 50 000 €.

**Pour aller plus loin :**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif792](http://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif792)





# PLAN CHEVAL : LES HAUTS-DE-FRANCE, TERRE ÉQUINE PAR EXCELLENCE

Concours de chevaux d'attelage des Hauts-de-France  
et défilé sur la place de Valenciennes (59)

La filière équine en Hauts-de-France dispose de nombreux atouts. Parce qu'elle constitue un enjeu de développement fort en termes économiques et de rayonnement du territoire, la Région a adopté un Plan stratégique de développement et rayonnement du cheval et de ses usages 2019-2022, et souhaite le reconduire en allant plus loin pour la période 2023-2026.

## UN PLAN CHEVAL QUI SE DÉCLINERA SELON DES LEVIERS FORTS

- **Communication, images, événements** : la Région appuiera, entre autres, les manifestations sportives de haut niveau afin d'affirmer le positionnement de la Région comme territoire équestre.
- **Emploi, formation, soutien aux projets** : la Région soutiendra les projets de développement des acteurs économiques, en ayant notamment des actions ciblées sur les besoins d'aides à la création et au développement d'entreprises.
- **Élevage** : la Région encouragera l'amélioration et la valorisation de l'élevage régional, parmi de nombreuses autres actions.
- **Transition énergétique** : la Région soutiendra le recours aux énergies renouvelables, dont le photovoltaïque en autoconsommation.

## RETROUVEZ LES DISPOSITIFS D'AIDE DU PLAN CHEVAL

● **Soutien aux propriétaires et éleveurs :  
prime à la naissance pour les poulains de race Henson  
nés en Hauts-de-France**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif982](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif982)



● **Appel à projets :  
Soutien aux investissements de la filière équine**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif837](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif837)



● **Appel à projets :  
Soutien à l'amélioration de la génétique des produits issus  
de l'élevage équin en Région Hauts-de-France**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif841](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif841)



● **Soutien à l'acquisition de dispositifs de sécurisation  
des poulinaiges**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif983](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif983)



● **Soutien aux associations d'éleveurs et de propriétaires  
et structures organisatrices de concours d'élevage  
ou de ventes de chevaux**  
[guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif839](https://guide-aides.hautsdefrance.fr/dispositif839)



# VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS ...

La conjoncture économique difficile, les crises agricoles récentes fragilisent tous les types d'exploitations agricoles, en particulier dans les filières d'élevage. Des facteurs économiques, financiers, structurels, des accidents peuvent mettre en difficulté les agriculteurs.

Des situations qui ont tendance à isoler progressivement les agriculteurs et à les éloigner des ressources nécessaires pour redresser la situation (conseil, médiation, assistance), rendant une issue favorable plus incertaine. De plus, les différentes difficultés (endettement, conflit, problèmes techniques...) se renforcent mutuellement.

## DES STRUCTURES À VOTRE ÉCOUTE

La Région Hauts-de-France soutient des structures réparties sur l'ensemble du territoire. Elles proposent un accompagnement de qualité aux agriculteurs en situation de fragilité qui en ressentent le besoin. Elles leur permettent de trouver et mettre en œuvre des solutions pour redresser leurs situations ou se reconvertir, en travaillant de façon concertée avec les organismes professionnels agricoles actifs sur le territoire.

**Alors n'hésitez pas, si vous aussi vous rencontrez des difficultés, les organismes ci-dessous sont à votre écoute :**

- REAGIR - Agri'collectif Oise : 06 33 40 44 29  
ou par courriel à [contact@reagir60.fr](mailto:contact@reagir60.fr)
- ARCADE - Ruraux solidaires : 03 28 41 39 39  
ou par courriel à [siege@arcade5962.fr](mailto:siege@arcade5962.fr)
- ADASEA Aisne : 03 23 22 50 33  
ou par courriel à [aurore.primot@ma02.org](mailto:aurore.primot@ma02.org)
- Solidarité paysans Picardie : 03 22 85 86 75  
ou par courriel à [solidarite.paysans.picardie@wanadoo.fr](mailto:solidarite.paysans.picardie@wanadoo.fr)

# QUELQUES RÈGLES A SAVOIR ...

Attention, il vous faut déposer votre demande avant de démarrer votre projet. **Toute dépense effectuée avant ce dépôt ne pourra être prise en compte dans le calcul de la subvention.**

Dans le cadre des appels à projets soutenus par les fonds européens :

- Les projets sont soumis à une grille de sélection.

En fonction du nombre et de la qualité des projets déposés, nous ne pourrions vous garantir un soutien financier.

- Les cahiers des charges et les dates de dépôts de dossiers peuvent varier d'une année sur l'autre.

Un doute, des question ? N'hésitez pas à contacter les personnes ressources indiquées dans les fiches dispositifs.

Dans tous les cas, lorsque votre projet est financé, vous recevrez par courrier les modalités de suivi et de paiement (**document important à bien conserver**).

Retrouvez l'ensemble des dispositifs :

[guide-aides.hautsdefrance.fr](http://guide-aides.hautsdefrance.fr)



[europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets](http://europe-en-hautsdefrance.eu/appels-a-projets)







Région  
Hauts-de-France

Retrouvons nous sur :



[hautsdefrance.fr](https://hautsdefrance.fr)